Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
038-213801939-20230217-2023-019-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/03/2023
Publication : 08/03/2023

VILLE DE L'ISLE D'ABEAU 38080 - ARRETE DU MAIRE

ARRETE N° 2023-019

PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL, DE LA COMMUNE DE L'ISLE D'ABEAU

Le Maire de L'ISLE D'ABEAU (Isère) ;

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,
Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2022 portant création du Comité Social Territorial avec Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 6 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 6 titulaires
Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,
Considérant que le nombre de représentants est porté à 6,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2022-008 du 8 mars 2022 est abrogé.

Article 2 : La composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) de L'ISLE D'ABEAU s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

Titulaires	Suppléants
BELIME Gaëlle	PUEO Sandra
BORGHI Roland	LAOUADI Youcef
SERRANO Mikaëla	GUILLOT-BERTOLUTTI Brigitte
MELLET Cédrick	THIBAUD Elodie
GRATIER Marie	GROSMAIRE Géraud
GUILLOUD Florence	CALLOT Pascal

Représentants du personnel

Titulaires	Suppléants
REYNAUD David - CGT	CONTIVAL Perrine - CGT
KONDO Amélie - CGT	LAVOREL Virginie - CGT
REYNAUD Audrey - CGT	GOY Florence - CGT
REYNAUD Mickaël - CGT	BOUCHAOUI Sabrina - CGT
VENDITTI Damien - CGT	PRIGNOL Laëtitia - CGT
IBER Stéphane - FO	SICRET Lisa-Marie - FO

Article 3 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou via l'application « télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire ; cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Article 4 : La directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions habituelles et transmis au Centre de Gestion de l'Isère et organisations syndicales.

MAIRIE DE L'ISLE D'ABEAU 38 (Isère)

Le 17/02/2023,
Le maire,

Cyril MARION

Acte rendu exécutoire par :

Publication le